

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles



LEWB asbl

*Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres reconnue par la F.E.I.*

REGLEMENTS SPECIAUX **CONCOURS DE SAUTS D'OBSTACLES**

Édition 2024

Print 23/04/2024

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| SOMMAIRE | 1 |
| REGLEMENT SPECIAL « CLASSIC TOUR » C.S.C. | 2 |
| PREAMBULE 2 | |
| CHAPITRE I : INTRODUCTION | 2 |
| CHAPITRE II : PROGRAMME DES EPREUVES | 3 |
| CHAPITRE III : QUALIFICATION POUR LA FINALE | 4 |
| CHAPITRE IV : LICENCES AUTORISEES | 5 |
| ANNEXE I : TOURNOI DES ESPOIRS HFI – ANIMO | 5 |
| REGLEMENT SPECIAL « PONY TROPHY » | 7 |
| PREAMBULE 7 | |
| CHAPITRE I : DISPOSITIONS COMMUNES | 7 |
| CHAPITRE II : QUALIFICATIVES POUR LA FINALE | 8 |
| CHAPITRE IV : FINALE | 9 |
| RÈGLEMENT SPÉCIAL « RANKING » C.S.C..... | 10 |



REGLEMENT SPECIAL « CLASSIC TOUR » C.S.C.

PREAMBULE

Le « Classic Tour » porte le nom annuel du ou des sponsors.

Pour l'année 2024 il porte le nom de : « Classic Tour 2024 – Sellerie Gilbert »

Les Grands Prix 1.40m porteront le nom de LAS & Bates

En cas de circonstances fortuites ou exceptionnelles, il appartient au Jury de décider dans un esprit sportif se rapprochant le plus possible de l'esprit de ce règlement et des règlements de la L.E.W.B., de la F.R.B.S.E. et de la F.E.I.

Le présent règlement entre en vigueur lors de sa parution sur le site officiel de la LEWB (www.lewb.be), à partir de ce moment, toute publication antérieure devient caduque.

CHAPITRE I : INTRODUCTION

A l'aube de cette nouvelle saison, la 23^{ème} édition pour le CT, nous avons apporté quelques modifications au règlement, afin que les qualifications soient plus accessibles.

8 week-ends de 3 ou 4 journées sont programmés pour organiser les différentes compétitions. En fonction de la date de début de saison officielle, accessible à tous, amateurs inclus.

Vous trouverez ci-dessous les avant-programmes types de ces concours.

Toutes les épreuves sont qualificatives pour les finales mais avec des coefficients différents

Nombre de concours qualificatifs : maximum 8 (+ la finale).

Finales : Scolaires – 1.15m

 Juniors – 1.25m

 1.15m

 1.25m

 1.30m

 1.40m

CHAPITRE II : PROGRAMME DES EPREUVES

| 1 ^{er} jour et 2 ^{ième} jour si concours de 4 jours | | |
|---|---------------------------|---------|
| Épr. | Catégorie | Hauteur |
| 1 | Scolaires/Juniors/Seniors | 110cm |
| 2 | Scolaires/Juniors/Seniors | 120cm |
| 3 | Scolaires/Juniors/Seniors | 130cm |
| 4 | Juniors/Seniors | 140cm |
| 2 ^{ième} jour ou 3 ^{ième} | | |
| Épr. | Catégorie | Hauteur |
| 5 | Scolaires/Juniors/Seniors | 125cm |
| 6 | Scolaires/Juniors/Seniors | 135cm |
| 7 | Juniors/Seniors | 140cm* |
| 8 | Scolaires/Juniors/Seniors | 110cm** |
| 3 ^{ième} jour ou 4 ^{ième} | | |
| Épr. | Catégorie | Hauteur |
| 9 | Scolaires/Juniors/Seniors | 115cm |
| 10 | Scolaires/Juniors/Seniors | 120cm** |
| 11 | Scolaires/Juniors/Seniors | 130cm** |
| 12 | Juniors/Seniors | 140cm |

- ❖ Inscriptions sur place si autorisées : le montant de l'inscription "online" + 100%
- ❖ Un cheval peut faire deux épreuves de hauteurs progressives ou de même hauteur par jour, **sauf restriction à l'avant-programme.**
- ❖ Le nombre de chevaux est illimité, par épreuve, **sauf restriction à l'avant-programme.**
- ❖ Les athlètes participant au Challenge Classic Tour ne peuvent se qualifier au challenge Tournoi des Espoirs de la même hauteur.
- ❖ 140cm* - Grand Prix
- ❖ 110cm** - 120cm** - 130cm** - Petit Grand Prix
- ❖ L'athlète qui sera en tête du challenge de chaque catégorie portera durant la saison un brassard pour être identifié.

CHAPITRE III : QUALIFICATION POUR LA FINALE

- ❖ Un athlète sera crédité du meilleur résultat obtenu dans son épreuve qualificative, s'il monte plusieurs chevaux dans cette épreuve.
- ❖ Les points seront attribués de la façon suivante dans toutes les épreuves « normales »
- ❖ 120 points à l'athlète classé 1^e, 118 points au 2^e, 117 points au 3^e, etc...
Éliminé ou abandon, 1 point

- ❖ Les points seront attribués de la façon suivante dans toutes les épreuves « Petit et Grand Prix »
- ❖ 150 points à l'athlète classé 1^e, 148 points au 2^e, 147 points au 3^e, etc...
Éliminé ou abandon, 1 point.

- ❖ Sont qualifiés pour la finale, dans toutes les catégories, les 20 meilleurs athlètes .
- ❖ Un athlète peut participer à plusieurs finales.
- ❖ Un cheval ne peut participer qu'à une seule finale quelle qu'elle soit.
- ❖ Pour prendre part à la finale, la paire athlète/cheval doit avoir participé au minimum à une des épreuves qualificatives, dans la catégorie.
- ❖ Si, parmi les 20 athlètes qualifiés pour la finale, certains se déclarent non partants, on peut descendre jusqu'à la 5^{ème} réserve (respectant les critères de qualification) au maximum pour compléter la liste.
- ❖ Si la remise des prix se fait lors des finales, les athlètes non partants en finale mais respectant les critères de qualification conserveront leurs points pour le classement final du challenge. Si un athlète est encore dans les 3 premiers du classement final du challenge, il doit venir à la remise des prix, en tenue de concours (par respect pour le sponsor).
- ❖ Si un athlète est qualifié pour plusieurs finales, il pourra participer avec des chevaux différents.
- ❖ Pour se qualifier, l'athlète doit avoir participé au minimum à 4 concours minimum et à minimum 6 épreuves qualificatives
- ❖ Toutes les épreuves comptent au point de vue participation. On reprendra les 12 meilleurs résultats sur la saison.
- ❖ Toutes les épreuves organisées avant la finale comptent pour le challenge.
- ❖ En cas d'ex æquo, les athlètes seront départagés par le nombre de victoires ; ensuite, par le nombre de deuxièmes places, ...
- ❖ Lors des épreuves finales, les athlètes prennent le double de points des Grands Tours (Petit Grand Prix et Grand Prix). L'athlète ayant le plus de points remporte le challenge "Classic Tour" de sa catégorie.

En cas d'ex æquo de points, le classement de l'épreuve "Petit Grand Prix" ou "Grand Prix" sera tenu en compte pour départager les concurrents.
- ❖ L'épreuve finale se fera sur un Bar. A – BAC, Il y aura 1 classé pour 4 partants en finale et maximum 3 classés dans le classement final du challenge.

**L'athlète qui est en tête du challenge :**

- ❖ 130cm avant la finale recevra un cadeau en nature ou en gains
- ❖ 140cm avant la finale recevra un cadeau en nature ou en gains

CHAPITRE IV : LICENCES AUTORISEES

| | | Minimum | Maximum |
|---------------------|-----|---------|---------|
| Scol. + Jun. + Sen. | 110 | 08 | 16 |
| Scol. + Jun. + Sen. | 120 | 08 | 16 |
| Scol. + Jun. + Sen. | 130 | 08 | 16 |
| Jun. + Sen. | 140 | 08 | 16 |

ANNEXE I : TOURNOI DES ESPOIRS HFI – ANIMO

Scolaires : Epreuves de hauteur 1.10M - 1.10M - 1.15M

Juniors : Epreuves de 1.20M – 1.25M - 1.20M

Les athlètes participant au Tournoi des Espoirs ne peuvent se qualifier au challenge Classic Tour de la même hauteur.

Attribution des points :

Un athlète sera crédité du meilleur résultat obtenu dans son épreuve qualificative s'il monte plusieurs chevaux dans cette épreuve.

- ❖ Les points seront attribués de la façon suivante dans toutes les épreuves qualificatives :
 - 120 points à l'athlète classé 1e, 118 points au 2e, 117 points au 3e, etc... Éliminé ou abandon, 1 point
- ❖ Les points seront attribués de la façon suivante dans toutes les épreuves «Petits Grands Prix » :
 - 150 points à l'athlète classé 1e, 148 points au 2e, 147 points au 3e, etc... Éliminé ou abandon, 1 point
- ❖ L'athlète qui sera en tête du challenge de chaque catégorie portera durant la saison un brassard pour être identifié.

Sont qualifiés pour les finales : les 20 meilleurs athlètes de chaque catégorie

- ❖ Pour prendre part à la finale, la paire athlète/cheval doit avoir participé au minimum à une des épreuves qualificatives, dans la catégorie.

- ❖ Si, parmi les 20 athlètes qualifiés pour la finale, certains se déclarent non partants, on peut descendre jusqu'à la 5ème réserve (respectant les critères de qualification) au maximum pour compléter la liste.
- ❖ Si la remise des prix se fait lors des finales, les athlètes non partants en finale mais respectant les critères de qualification conserveront leurs points pour le classement final du challenge. Si un athlète est encore dans les 3 premiers du classement final du challenge, il doit venir à la remise des prix, en tenue de concours (par respect pour le sponsor).
- ❖ Pour se qualifier, l'athlète doit avoir participé au minimum à 4 concours et à 6 épreuves qualificatives .
- ❖ Toutes les épreuves comptent au point de vue participation,
- ❖ Toutes les épreuves organisées avant la finale comptent pour le challenge. On reprendra les 8 meilleurs résultats, sur la saison.
- ❖ En cas d'ex æquo, les athlètes seront départagés par le nombre de victoires ; ensuite, par le nombre de deuxièmes places, ...

- ❖ Lors des épreuves finales, les athlètes prennent le double de points des Grands Tour (Petit Grand Prix). L'athlète ayant le plus de points remporte le challenge "Tournoi des Espoirs" de sa catégorie.
- ❖ En cas d'ex æquo de points, le classement de l'épreuve "Petit Grand Prix" sera tenu en compte pour départager les concurrents.
- ❖ L'épreuve finale se fera sur un Bar. A – BAC
- ❖ Il y aura 1 classé pour 4 partants en finale et maximum 3 classés dans le classement final du challenge.

Pour le gagnant de chaque catégorie :

HFI offre l'équipement du cheval.

Animo offre l'équipement de l'athlète

Un suivi journalistique et reportage pour la saison suivante par nos journalistes et reporters Sébastien Boulanger (Equi TV) et Marie Eve Rebts (Fb- Presse – Site LEWB)

Une invitation pour certains CSI en Wallonie (à déterminer)

Une invitation de participation à la Master Class organisé pour les meilleurs espoirs sportifs LEWB.

*Pour les 3 premiers de chaque catégorie :

Un budget de 4.500 € sera réparti entre les 3 premiers athlètes de chaque catégorie.

REGLEMENT SPECIAL « PONY TROPHY »

PREAMBULE

Le « Pony Trophy » porte le nom annuel du ou des sponsors.

Pour l'année 2024, il porte le nom de : « Arena Pony Trophy »

En cas de circonstances fortuites ou exceptionnelles, il appartient au Jury de décider dans un esprit sportif se rapprochant le plus possible de l'esprit de ce règlement et des règlements de la LEWB, de la FRBSE et de la FEI.

Le présent règlement entre en vigueur lors de sa parution sur le site officiel de la LEWB (www.lewb.be), à partir de ce moment, toute publication antérieure devient caduque.

Pour la partie technique, ce règlement se réfère au Règlement des Concours de Saut d'Obstacles FEI et au Règlement Particulier des Concours de Saut d'Obstacles LEWB.

Le fait de s'inscrire aux épreuves implique de la part du concurrent l'acceptation du présent règlement.

CHAPITRE I : DISPOSITIONS COMMUNES

Article 1.1 - Catégories

Les épreuves reprises dans chaque manche qualificative se répartissent comme suit :

- ❖ 70cm
- ❖ 80cm
- ❖ 90cm
- ❖ 100cm
- ❖ 110cm

Article 1.2 - Dimensions des obstacles

| Types d'obstacles | 70cm | 80cm | 90cm | 100cm | 110cm |
|--|------|------|------|-------|-------|
| Rivière (max. 3,00m) | Non | Non | Non | Non | Non |
| Rivière barrée | Non | Non | Non | Non | Oui |
| Combinaisons 1 foulée | Non | Non | Oui | Oui | Oui |
| Combinaisons 2 foulées avec un obstacle vertical en sortie | Oui* | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Triple | Non | Non | Non | Oui | Oui |
| Bidet | Non | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Butte | Non | Non | Oui | Oui | Oui |
| Barrière (sans barre) | Non | Non | Non | Oui | Oui |

*** UNIQUEMENT DOUBLE DE VERTICAUX - 2 FOULEES**

Article 1.3 - Vitesse

La vitesse est fixée à 325 m/minute.

Article 1.4 - Licences



| | | |
|-------|-----------------|--|
| 70cm | licence 02 | <u>Cas particulier</u> Les paires athlète/poney participant aux épreuves de 115-120cm et plus au niveau national et/ou international sont acceptées uniquement en 110cm |
| 80cm | licence 02 à 03 | |
| 90cm | licence 03 à 08 | |
| 100cm | licence 03 à 08 | |
| 110cm | licence 03 à 08 | |

Article 1.5 – Âge des concurrents 70cm : l'année des 7 ans minimum

80cm et plus : l'année des 8 ans minimum

Article 1.6 – Inscription et engagement des athlètes

Selon les modalités propres à chaque Groupement.

CHAPITRE II : QUALIFICATIVES POUR LA FINALE

Article 2.1 – Frais d'organisation / Droits d'engagement

Suivant réglementation des Groupements organisateurs.

Article 2.2 – Obligations des Groupements

Le concours doit être encodé dans l'application de gestion LEWB/FRBSE.

Chaque groupement s'engage :

- ❖ À gérer dans l'intérêt de ses athlètes et poneys, le contrôle sanitaire, de la puce et du certificat de toisage dûment complété durant la saison de qualifications.
- ❖ À fournir une copie du certificat de toisage de **TOUS** les poneys qualifiés **et réserves** lors des finales.
- ❖ Tous les poneys devront être identifiables, lors des finales, par la présentation du carnet sanitaire, du contrôle de la puce et du certificat de toisage en ordre.

Voir Règlement d'Obstacles LEWB, article 1024, dans sa dernière édition pour l'Équitation Moderne.

Les Groupements recevront du matériel publicitaire qu'ils s'engagent à placer en bordure et/ou sur le terrain de concours.

Chaque groupement est libre d'organiser le nombre de manches qualificatives qu'il désire.

Article 2.3 Type d'épreuve

Pour toutes les catégories de hauteur : Bar. A 2 phases (Art. 274.1.5.3) avec une épreuve « Équitation Moderne » en 1^e phase. Voir RP CSO Art. 1024

Article 2.4 Calcul des manches qualificatives

Le classement du challenge de chaque groupement sera déterminé par l'addition des 2 classements obtenus (par le protocole de l'Équitation Moderne + le classement de l'épreuve)



LEWB

Qualification pour la Finale

L' O.A de la LEWB, détermine chaque année les quotas de sélection aux finales attribués à chacun des groupements.

Il est fixé pour l'année en cours un maximum de 8 athlètes par catégorie pour chacun des 5 Groupements soit un total de 40 poneys dans chaque catégorie + 1 paire athlète/poney « réserve » par groupement, par catégorie.

Les Groupements sont seuls responsables de leurs critères de sélection dans le respect de ce règlement.

Une paire athlète/poney doit faire l'épreuve de la catégorie pour laquelle il a été sélectionné.

Un athlète peut être qualifié pour les finales dans plusieurs catégories.

Un poney ne peut être qualifié pour les finales que dans une seule catégorie.

Un athlète a la possibilité de changer de poney lors des finales uniquement avec un second poney qui serait qualifié sur la même hauteur par son Groupement.

- ❖ Un Groupement ne peut inscrire plus d'athlètes que le quota défini plus haut.
- ❖ Aucun transfert de Groupement n'est autorisé pour les finales.
- ❖ Si un Groupement ne peut inscrire le nombre maximum d'athlètes par catégorie, un autre Groupement ne peut inscrire plus d'athlètes que son quota.

CHAPITRE IV : FINALE

Article 4.1 – Frais d'organisation / Droits d'engagement

La finale se déroulera lors de l'inauguration des Halles de Liège Expo.

L'inscription des athlètes sélectionnés est effectuée par la LEWB.

Il n'y a pas de droits d'engagement pour la finale.

Lorsqu'il y a confirmation de participation d'une paire athlète / poney et que les listes sont établies et mises sur le site www.equiscore.be, plus aucun changement n'est autorisé.

Article 4.2 – Avant programme

Pour toutes les catégories de hauteur, un barème A 2 phases (Art 274.1.5.3) de 1 à 9 avec une combinaison obligatoire + Equitation Moderne en 1^e phase.

Article 4.3 – Attribution des points

Le classement de l'épreuve et de l'Equitation Moderne déterminent le classement

La répartition des points se fera comme suit dans le classement de l'épreuve et dans le classement de l'Equitation Moderne.

Classé 1^e : 120 points

Classé 2^e : 118 points

Classé 3^e : 117 points

Éliminé ou abandon : 1 point

Article 4.4 – Prix

Dans la finale, les athlètes seront classés (1 sur 4) dans chaque catégorie (coupes, plaques, flots).

RÈGLEMENT SPÉCIAL « RANKING » C.S.C.

Un ranking est créé pour 4 catégories de hauteur :

Les points sont attribués, uniquement, sur les épreuves du jour où sont prévues les hauteurs 110cm/120cm/130cm/140cm petit Grand Prix et Grand Prix, dans les concours LEWB Classic Série et Classic Tour

Ne seront pas pris en compte :

- ❖ Les championnats LEWB.
- ❖ Les coupes LEWB.
- ❖ Championnat des Amazones LEWB.
- ❖ Euro Ligue
- ❖ Tout autre challenge que le « Classic Tour ».

Les différentes catégories sont :

- 1° catégorie : 1.10m – Petit Grand Prix
- 2° catégorie : 1.20m – Petit Grand Prix
- 3° catégorie : 1.30m – Petit Grand Prix
- 4° catégorie : 1.40m - Grand prix

Il sera attribué 100 points au 1^{er} classé, 98 pts au 2^o, 97 au 3^o, ainsi de suite, les éliminés et les abandons obtiendront 1 point.

Un athlète peut être repris dans plusieurs catégories.

Les points seront calculés de date à date (1^{er} mai 2023 au 1^{er} mai 2024 – 1^{er} juin 2023 au 1^{er} juin 2024)

On reprendra le meilleur résultat d'un athlète montant plusieurs chevaux dans la même catégorie.

Le ranking sera publié, sur le site de la LEWB, la 1^{ère} semaine de chaque mois qui suit le concours.

En cas d'ex æquo de points, les athlètes seront départagés par le nombre de victoires, ensuite par le nombre de deuxièmes places, etc...

En fin de saison, après le dernier concours du mois d'octobre ou septembre, les 4 gagnants du ranking 2024 seront récompensés.

Le classement sera clôturé avant les finales du challenge « Classic Tour ».

En fonction du classement mensuel, les 3 premiers athlètes de chaque catégorie se verront octroyer une « Wild Card Gold », pour 1 mois. C'est-à-dire que ces athlètes pourront s'inscrire sur place aux concours de la LEWB au prix « online » pendant cette période, jusqu'à la parution du nouveau ranking.